



## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

- PRESENTATION D'UN PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES  
1 ROUTE D'ALLOGNY « DIRAC ENERGIES MINI PV SOL                           **2025-11-21-22**
- APPROBATION DE CONVENTION PASSEE ENTRE LA CDC DES TERRES  
DU HAUT BERRY, LA COMMUNE D'ACHERES ET LE PETR CENTRE CHER   **2025-11-21-23**
- APPROBATION AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION  
DES ACTES SOUMIS A CONTROLE DE LEGALITE                               **2025-11-21-24**
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION  
DE COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE D'ACHERES   **2025-11-21-25**
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION  
DE COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE MERY ES BOIS  
(CLASSE DE MER)                                                                   **2025-11-21-26**
- REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2026                                      **2025-11-21-27**
- DEVIS MDI PROTECTION INCENDIE                                           **2025-11-21-28**
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS                               **2025-11-21-29**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 18 novembre à 19h00  
Le Conseil Municipal d'**ACHERES**, dûment convoqué le 12 novembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur **JOUANIN André**

Nombre de présents : 07

**PRÉSENTS :** **JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude**

Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à **JOUANIN André**

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : **MELOT Marie-Claude**

Publication :

Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne  
24/11/2025

Objet : PRESENTATION D'UN PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : 1 ROUTE D'ALLOGNY  
• DIRAC ENERGIES MINI PV SOL – ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS PARCELLES A614 – A 615 – A 616 – A 617 – A 619 – A 621 A ACHERES (18250)

Présentation par DIRAC Energies d'un projet de panneaux photovoltaïques de petites tailles sur des terrains au sol.

Il s'agit du terrain à côté du cimetière d'une superficie de 12 000 m<sup>2</sup>. Il doit y avoir environ 1200 panneaux sur 3000 m<sup>2</sup>. Il faut mettre de grands arbres pour assurer un masquage depuis la route.

Durée de vie des panneaux de 20 ans, avec un entretien en fauche tardive, une à deux fois par an. Il indique que des bénéfices seront possibles pour la commune : taxes annuelles reversées à la commune seraient d'environ 3500 € et une autoconsommation (30 à 40 % de réduction de l'énergie).

Pas de pollution dans l'air ni dans le sol, aucun risque sonore, pas d'éblouissements

C'est un terrain situé en zone humide avec des rejets. L'entreprise assure qu'il n'y a pas de polluants rejetés dans le terrain. Un bureau d'étude viendra faire des sondages. Il y a un impact sur la faune et la flore. La DREAL a réalisé un inventaire et n'a pas relevé d'espèces menacées.

Des haies seront créées et favoriseront la biodiversité.

Si le projet se réalise le chemin d'accès qui mène à l'atelier deviendra privé et fera l'objet d'une servitude de la part de l'entreprise.

L'installation sera raccordée au réseau électrique et des gaines seront déposées au sol pour éviter des extensions aériennes.

Le Maire demande qu'une information des riverains soit réalisée par l'entreprise.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'installation des panneaux photovoltaïques en centre bourg pour des raisons d'esthétique, de nuisances de voisinage.

Le Conseil craint également une dépréciation immobilière. De plus, la haie de la route D20 est une haie vieillissante qui va se détériorer et s'éclaircir à moyen terme, devenant moins performante au niveau de l'écran

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 21/11/2025

La Secrétaire de séance,  
MELOT Marie-Claude



Le Maire,  
JOUANIN André



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 18 novembre à 19h00  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 novembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : MELOT Marie-Claude

Publication :

Forme électronique

[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne

24/11/2025

**Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY, LA COMMUNE D'ACHERES ET LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) CENTRE CHER PORTANT MISSION D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS**

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative aux autorisations d'urbanisme, ratifiée par l'article 6 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement ;

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article L 112-10 du code des relations entre le public et l'administration (CRPA) relatif au droit de saisine par voie électronique,

Vu l'article 62 de la loi Elan relatif à la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Vu le décret n° 2021-981 du 23/07/2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 27/07/2021 relatif aux modalités de mise en œuvre des téléprocédures et à la plateforme de partage et d'échange pour le traitement dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme ;

Vu la délibération n° 231025-154 du Conseil Communautaire de 23 octobre 2025 portant approbation de la convention passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, les communes du territoire Terres du Haut Berry et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Cher portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Suite à la fusion des Communautés de communes des Terroirs d'Angillon, en Terres Vives et des Hautes Terres en Haut Berry au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été décidé que l'instruction des actes d'urbanisme se ferait au sein des services de la nouvelle Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Pendant plusieurs mois, la communauté de communes a dû s'adapter pour pallier les absences des instructeurs.

Une rencontre entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Cher, les Communautés de Communes FerCher, Terres du Haut Berry, Vierzon-Sologne Berry, Cœur de Berry et la Septaine au printemps dernier a également mis en exergue des difficultés liées à l'absentéisme ou au recrutement d'instructeurs ADS dans la plupart des collectivités présentes. Une idée de mutualisation des services a émergé.

Dans l'intérêt d'une rationalisation et d'une bonne organisation des services, il apparaît utile à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry en termes économiques et fonctionnels, de profiter du savoir-faire et des compétences développées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Cher au travers de la mise à disposition en totalité du service Urbanisme – Instruction des Autorisations du droit des Sols.

A cet effet, une convention a été établie afin de fixer le principe et les modalités du service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols qui est confié par les communes du territoire au PETR dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de communes à ce dernier.

Le PETR agit pour le compte des communes selon les termes de l'article R.423-15 du code de l'urbanisme. A cet effet, il dispose des moyens humains et matériels nécessaires à l'exercice de la mission qui lui est confiée. La présente convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, et est renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la convention jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, la commune d'Achères et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre Cher portant mission d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit des sols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention et tous les actes y afférents

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 21/11/2025

La Secrétaire de séance,  
MELOT Marie-Claude



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en  
Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 18 novembre à 19h00  
Le Conseil Municipal d'ACHÈRES, dûment convoqué le 12 novembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN  
Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : MELOT Marie-Claude

Publication :  
Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne  
24/11/2025

**Objet : APPROBATION AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION DES ACTES  
ELECTRONIQUES DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE (transmission électronique des  
documents budgétaires)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1,  
L.5211-3, L.5711-1 et L.5721-4,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 et notamment l'article 205  
relatif à la généralisation du compte financier unique,

Vu le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes  
des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du  
code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission  
par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des  
établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté du 23 mai 2017 portant approbation du nouveau cahier des charges des dispositifs de  
télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et modifiant la procédure  
d'homologation,

**Vu la convention de transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité du 29 avril 2010 signée entre le préfet du Cher et la Commune d'Achères, représentée par Monsieur André JOUANIN, Maire,**

**Considérant que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 et que la transmission dématérialisée des actes budgétaires est un pré-requis de la mise en œuvre,**

**Considérant que le Conseil Municipal souhaite s'engager dans la démarche du CFU et transmettre ses actes budgétaires par voie dématérialisée,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- D'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires
- D'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention de mise en œuvre de la transmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité avec le préfet du Cher, représentant l'Etat à cet effet

**Copie certifiée conforme,  
Achères, le 21/11/2025**

**La Secrétaire de séance,  
MELOT Marie-Claude**



**Le Maire,  
JOUANIN André**



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 18 novembre à 19h00  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 novembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : MELOT Marie-Claude

Publication :

Forme électronique

[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne

24/11/2025

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION DE COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'ACHERES**

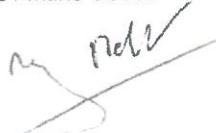
La Directrice de l'école Élémentaire d'Achères, regroupant les classes de CE2 - CM1 au CM2, a sollicité le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention afin de pouvoir mettre en œuvre des projets éducatifs avec les élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'attribuer une subvention communale à l'association de coopérative scolaire de l'école élémentaire d'Achères d'un montant de 300 €
- D'imputer la dépense au budget de la commune compte 6574

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 21/11/2025

La Secrétaire de séance,  
MELOT Marie-Claude









## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 18 novembre à 19h00  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 novembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07

PRÉSENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : MELOT Marie-Claude

Publication :

Forme électronique

[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne

24/11/2025

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION DE COOPÉRATIVE SCOLAIRE  
DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE MERY ES BOIS

L'équipe éducative du RPI Méry-Es-Bois – Achères souhaite proposer à tous les enfants de CP et CE1 un séjour en classe de mer en 2026.

A cet effet, elle a sollicité le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention afin de participer au financement de ce voyage pour que le reste à charge des familles soit moindre.

12 enfants habitant Achères sont concernés. Le montant attribué les années précédentes est de 80 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'attribuer une subvention communale à l'association de coopérative scolaire de l'école élémentaire d'Achères d'un montant de 80€ par enfants soit  $80 * 12 = 960$  €
- D'imputer la dépense au budget de la commune compte 6574

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 21/11/2025

La Secrétaire de séance,  
MELOT Marie-Claude

*M. Mel*





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 18 novembre à 19h00  
Le Conseil Municipal d'ACHÈRES, dûment convoqué le 12 novembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : MELOT Marie-Claude

Publication :

Forme électronique  
[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne

24/11/2025

### **OBJET : RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2026**

#### **Location du Centre Socioculturel :**

	Habitants d'Achères	Personnes hors commune
Grande salle moins de 6 h	60 €	90 €
Grande salle de 6 à 24 h	160 €	270 €
Grande salle de 24h à 48 h	210 €	320 €
Petite salle (1jour)	70 €	130 €

En ce qui concerne les demandes extérieures relatives à la mise en place d'animation pour la commune, les tarifs pratiqués correspondront à ceux fixés pour les habitants d'Achères conformément au tableau ci-dessus.

- Caution : 500 €

Il faut fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages locaux,  
La somme de cent euros (120 €) sera demandée en versement d'arrhes lors de la réservation, encaissée et non remboursable.

Cette somme viendra en déduction du prix total de la location.

A la location s'ajoutent :

- les frais d'utilisation des appareils électriques (chauffage et appareil de cuisine) à partir du 16<sup>ème</sup> Kw au tarif consommé de 0,30 €

- Les frais de redevance incitative ordures ménagères : 10 €

**- Tarifs salle des fêtes pour les Associations de la Commune :**

- Grande salle gratuite à la première manifestation (facturation de la consommation électrique)
- 50 € les suivantes (facturation de la consommation électrique)
- Petites salle gratuite + facturation de la consommation électrique

**- Tarifs salle des fêtes pour les Assemblées générales : salle gratuite-**

**- Tarifs salle des fêtes pour les animations organisées par la commune ou la communauté de communes Terres du Haut Berry : la salle des fêtes est gratuite**

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de fixer les tarifs de location du centre Socioculturel pour l'année 2026 comme mentionnés ci-dessus*

**- Tarifs Cimetière**

Concession cinquantenaire : 250 €

Caveau provisoire : 60 € par jour (Occupation limitée à 3 jours).

Pour des raisons de facilité de gestion du cimetière, lors de l'acquisition de la concession, la fosse devra être creusée et une cuve étanche posée.

Si ces travaux ne sont pas réalisés, la concession sera déplacée.

Les nouvelles concessions ne sont accordées que pour des sépultures de personnes domiciliées sur la commune au moment du décès.

Concessions gratuites au cimetière pour des enfants de la commune. Cette mesure est valable pour une durée de 50 ans, et concerne les enfants jusqu'à 12 ans.

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de maintenir les tarifs du cimetière pour l'année 2026 comme mentionnés ci-dessus*

**2. Tarifs Columbarium – Cavurnes et jardin du souvenir**

Désignation	Durée	Tarifs
Columbarium - Achat	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Columbarium - Renouvellement	15 ans	250 €
	30 ans	400 €
Cavurne achat	15 ans	450 €
	30 ans	800 €
Cavurne renouvellement	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Jardin du souvenir		40 € soit coût achat et pose de la plaque relative au nom conformément au règlement du Jardin du souvenir – La gravure est à la charge de la famille

*Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de maintenir les tarifs du Columbarium – Cavurnes et Jardin du souvenir pour l'année 2026 comme mentionnés ci-dessus*

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 21/11/2025

La Secrétaire de séance,  
MELOT Marie-Claude

*M. net*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 18 novembre à 19h00  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 novembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : MELOT Marie-Claude

Publication :

Forme électronique

[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne

24/11/2025

### Objet : MDI PROTECTION INCENDIE

Afin de changer les extincteurs de plus de 10 ans et des blocs de secours dans l'Eglise et les bâtiments communaux, il est proposé le devis suivant :

- MDI PROTECTION INCENDIE (extincteurs et blocs de secours) : 515.30 € HT soit 618.36 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'approuver le devis de l'entreprise MDI PROTECTION INCENDIE d'un montant de 515.30 € HT  
soit 618.36 € TTC

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 21/11/2025

La Secrétaire de séance,  
MELOT Marie-Claude



Le Maire,  
JOUANIN André





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en  
Exercice : 08

L'an deux mil vingt- cinq , le 18 novembre à 19h00  
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 12 novembre  
S'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal.  
Sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 07

**PRÉSENTS :** JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FROMENTEAU Cédric, FORATIER Pascale , MELOT Marie-Claude

Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à JOUANIN André

Nombre votants : 08

Secrétaire de séance : MELOT Marie-Claude

Publication :

Forme électronique

[www.acheres18.fr](http://www.acheres18.fr)

Date de mise en ligne

24/11/2025

### **Objet :\_MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Une agente de la mairie peut bénéficier d'une promotion interne.

A cet effet, il est nécessaire de créer au titre de la promotion interne :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Un poste de rédacteur territorial titulaire (relevant de la catégorie B) à temps non complet (28h) (Secrétaire Générale de mairie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- D'approuver la création d'un poste de rédacteur territorial titulaire (relevant de la catégorie B) à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> (Secrétaire Générale de mairie)

Copie certifiée conforme,  
Achères, le 21/11/2025

La Secrétaire de séance,  
MELOT Marie-Claude

Le Maire,  
JOUANIN André



